

Grilles horaires de la scolarité obligatoire (année scolaire 2024-2025)
DOMAINE CORPS ET MOUVEMENT (CM)
ÉDUCATION NUTRITIONNELLE / ÉCONOMIE FAMILIALE¹ (EN)
Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE	JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
Semaines/an →	38 ou 39	38	38½	39	39	36½	38 ²	38
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes
1 ^e	12% ^{3/4/5}	~15% ^{6/7}	-	8/9	10/11	Pas de grille horaire	5% - 10% ^{6/8}	-
2 ^e	12% ^{3/4/5}	~10% ^{6/7}	-	8/9	10/11	Pas de grille horaire	5% - 10% ^{6/8}	-
3 ^e	-	-	-	-	-	-	-	-
4 ^e	-	-	-	-	-	-	-	-
5 ^e	-	-	-	-	-	-	-	-
6 ^e	-	-	-	-	-	-	-	-
7 ^e	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ^e	-	-	-	-	-	- ¹²	-	-

Source : Documents cantonaux officiels et membres de la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2024).

¹ Voir également la fiche *Formation générale : Santé et bien-être, Vivre ensemble et exercice de la démocratie, Interdépendances*.

² VS : Concrètement, il y a 38 semaines de 4.5 jours moins 4 jours à disposition des communes.

³ BE : « Activités corporelles ».

⁴ BE : 22-25 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour 39 semaines d'école et 23-26 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour 38 semaines d'école.

⁵ BE : 15% de temps supplémentaire est à disposition pour l'ensemble des disciplines. Les enseignant.es veillent à ce que les pourcentages indiqués soient respectés sur l'ensemble de l'année.

⁶ FR, VS : Y compris *Éducation physique*.

⁷ FR : 12-14 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 1^{re} année et 22-24 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 2^e année.

⁸ JU, VS : 16 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 1^{re} année et 24 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 2^e année.

⁹ JU : Apprentissages interdisciplinaires.

¹⁰ NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires (ATI).

¹¹ NE : 16 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 1^{re} année et 20 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 2^e année.

¹² TI : La 8^e année correspond à la 1^{re} année du degré secondaire I : les périodes sont de 50 minutes.